

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

VENTE DE GARAGE 21, 22 ET 23 MAI 2022.



La Municipalité de Saint-Liboire autorise la tenue de ventes de garage sur son territoire sans obtenir de permis* et gratuitement les 21, 22 et 23 mai 2022.

** En d'autres temps un permis sera requis.*

Vous désirez annoncer votre vente de garage, il vous suffit de communiquer votre adresse par courriel à reception@st-liboire.ca ou par téléphone au 450 793-2811 poste 2121, avant le 18 mai 2022.

Une liste des propriétés où se tiendront les ventes de garage sera disponible au bureau municipal, sur notre site web <https://www.st-liboire.ca/> ainsi que sur notre page Facebook.

*À noter que les mesures sanitaires reliées à la Covid devront être appliquées en tout temps par les citoyennes et citoyens participants.

23 mai - Journée nationale des Patriotes

Bureau municipal fermé.
Bon congé!



La municipalité vous rappelle que le 2e versement de taxes municipales est dû pour le 21 juin 2022.



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA

Directrice générale
& greffière-trésorière

Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

Miriam Houhou

Inspectrice en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Éric Bessette

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Jean-François Demers

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

MAI 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Jeudi	19		COLLECTE DE GROS REBUTS	
Vendredi	20	19 h	Comité des aînés – BASEBALL POCHE	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
	21, 22 et 23		VENTES DE GARAGE	
Lundi	23		Journée nationale des Patriotes - Bureau municipal fermé - Bon congé !	
Mardi	24	13 h 30	Fadoq - BINGO	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII

JUIN 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	7	19 h	SÉANCE DE CONSEIL	151, rue Gabriel, suite 102 Selon les recommandations de la Santé publique
Vendredi	10	19 h 30	BINGO des Chevaliers de Colomb	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Mardi	14	13 h 30	Fadoq - CARTES	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Vendredi	17	19 h	Comité des aînés – COURSES DES ANIMAUX SAUVAGES	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	21		2e versement – TAXES MUNICIPALES	
Vendredi	24		Fête nationale du Québec – 23 juin bureau municipal fermé – Bon congé !	



Saint-Liboire

AVIS PUBLICS

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 345-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la sous-signée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le règlement numéro 345-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 3 mai 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 346-22 MODIFIANT LES RÈGLES D E LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la sous-signée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le règlement numéro 346-22 modifiant les règles de la bibliothèque municipale de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier les règles pour tenir compte de Biblio-Jeux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire..

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 3 mai 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-22 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU PROVENANT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la sous-signée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022, le règlement numéro 350-22 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier certaines règles pour s'adapter aux normes actuelles.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 4 mai 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 351-22 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la sous-signée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022, le règlement numéro 351-22 sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier certains tarifs et en ajouter d'autres.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 4 mai 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale
et greffière-trésorière



Saint-Liboire

Voici la présentation
de notre

**AGENTE
ADMINISTRATIVE**



Monic
GUÉRIN

Bonjour,

Je me présente, Monic Guérin, agente administrative. J'ai débuté ma carrière municipale à Saint-Liboire en 2009.

Ayant toujours travaillé auprès du public dans mes emplois antérieurs, le poste que j'occupe présentement est fait pour moi. Puisque parmi mes nombreuses fonctions, ma tâche principale du service à la clientèle, est ce qui me plaît le plus, car le contact humain est primordial dans ma vie.

J'aime mon travail, car il est très diversifié, nous sommes constamment en progression, à la recherche de nouvelles procédures, afin de répondre aux demandes des citoyens le plus adéquatement possible.

Je suis native de Saint-Hyacinthe et j'habite la belle municipalité de Saint-Liboire depuis 1996. J'ai deux enfants, un garçon et une fille qui ont eu la chance de fréquenter l'école Henri-Bachand, les loisirs de Saint-Liboire ainsi que le CPE Doux Réveil.

J'ai obtenu le titre de Grand-Maman, grâce à un magnifique petit garçon le 1^{er} janvier 2021 et j'en suis très fière, j'attendais ce moment avec impatience.

En dehors de mon travail, je suis une personne active qui aime le plein air, le camping, le vélo, la raquette en hiver, j'adore l'horticulture et pour compléter je suis une bonne cuisinière.

Pour conclure, je suis fière de faire partie d'une belle équipe et d'avoir la chance de vous accueillir avec un sourire.

Au plaisir de vous rencontrer !

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME



Stationnement interdit sur les pistes cyclables



Les employés municipaux ont constaté au cours des dernières semaines que plusieurs véhicules (automobile, camion, bateau, roulotte, etc.) se stationnent sur les pistes cyclables.

La Municipalité de Saint-Liboire tient à rappeler à ses citoyennes et ses citoyens que selon l'article 8 du règlement # 306-18 concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics "Il est interdit à quiconque de stationner et d'utiliser la piste cyclable identifiée à cet effet, pour d'autres motifs que la circulation à pied, à vélo ou en patins à roues alignées".



Que ce soit pour 5, 10 ou même 15 minutes...

C'EST INTERDIT...

Les pistes cyclables sont pour les cyclistes et piétons !

REEMPLISSAGE DES PISCINES ET SPAS

Le Service des travaux publics tient à vous rappeler que selon le règlement #350-22

« Le remplissage des piscines et des spas de plus de 800 litres est interdit. Seule la mise à niveau est autorisée entre 22 h et 5 h et interdite du 25 mai au 15 août. »





PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINT-LIBOIRE AVIS IMPORTANT !

- ⇒ *Le service de PREMIERS RÉPONDANTS de SAINT-LIBOIRE vous avise qu'il est possible que nous soyons absents sur certains appels d'urgence par manque d'effectif.*
- ⇒ *Nous sommes maintenant que 8 premiers répondants pour couvrir 24 h / 7 jours.*
- ⇒ *C'est malheureux, mais c'est la réalité.*
- ⇒ *Mais, ne vous inquiétez pas, lorsque vous composez le 911, le service ambulancier est toujours disponible et se rendra à votre chevet.*

Serge Desjardins, président coordonnateur

Vous êtes intéressé à rejoindre notre équipe si :

- ⇒ Vous demeurez dans le village de Saint-Liboire;
- ⇒ Vous êtes en bonne santé physique et psychologique;
- ⇒ Vous avez plus de 18 ans;
- ⇒ Vous êtes disponible jour et/ou soir et fin de semaine;
- ⇒ Vous avez un permis de conduire valide;
- ⇒ Vous êtes calme, discret, responsable, respectueux, empathique, à l'écoute, etc.;



Prêt à faire la formation requise de 60 heures accréditée par la Régie Régionale de la Santé, et vouloir faire une différence dans la vie d'une personne ?

Contactez-nous au 450-793-4334 (*boîte vocale*)

ou via notre adresse courriel : premiersrepondantstliboire@gmail.com

Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de Saint-Liboire sont là !



Saint-Liboire

Faites la différence, intégrez notre équipe en tant qu'inspectrice-inspecteur en bâtiment et en environnement

Travailler pour un service à la communauté et vous sentir utile pour les citoyens font partie de votre liste de priorité? Voici le profil de la personne recherchée par la Municipalité de Saint-Liboire!

VOUS SEREZ GAGNANT AVEC NOS CONDITIONS

Poste permanent, à temps plein (30 heures)

Horaire du lundi au jeudi de 8 h à 16 h

Salaire selon notre échelle salariale concurrentielle

Assurance collective et régime de retraite (après 3 mois de service)

Atmosphère d'entraide et de dévouement pour la communauté

VOTRE RÔLE AU QUOTIDIEN

- Recevoir et analyser les demandes de renseignements et de permis en provenance des citoyens et professionnels;
- Apporter un soutien aux citoyens et professionnels en matière d'application réglementaire;
- Émettre les permis et certificats d'autorisation requis et effectuer les suivis (de l'analyse à la fermeture) en conformité avec les règlements applicables;
- Assurer le respect de la réglementation dans les différents projets mis en place par la Municipalité;
- Agir comme inspectrice-inspecteur municipal et fonctionnaire désigné au sens des lois et réglementations municipales;
- Effectuer le suivi des plaintes;
- Effectuer des inspections et des enquêtes sur le terrain dans le but de valider le respect de la réglementation (bandes riveraines, fossés, construction, zonage, nuisances, coupe d'arbres, etc.);
- Émettre des avis et des constats d'infraction reliés à la réglementation et en assurer, si nécessaire, le suivi;
- Assurer le service à la clientèle auprès des citoyens et professionnels concernant le service de l'urbanisme (répond aux appels téléphoniques, courriels, télécopies et accueille les citoyens pour renseignements et demandes);
- Préparer et assurer le suivi des dossiers du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- Assumer diverses autres responsabilités connexes pouvant lui être signifiées par son supérieur immédiat.

CE QUE VOUS DEVEZ DÉTENIR

- Autonome;
- Sens de l'organisation et de l'initiative;
- Esprit d'analyse, de synthèse et bon jugement;
- Excellent français écrit et parlé;
- Aptitude au travail d'équipe;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

EN PLUS DE CE QUE VOUS DEVEZ DÉTENIR VOUS DEVEZ :

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou universitaires en aménagement du territoire ou en urbanisme ou une combinaison pertinente de formation ou d'expérience;
- Expérience de deux ans dans le domaine;
- Connaissance du logiciel CIM constitue un atout;
- Bonne connaissance des règlements Q-2, r. 22 (installations septiques) et Q-2, r. 35.2 (puits);
- Obtenir un permis de conduire valide.

Toutes ces informations vous motivent?

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le jeudi 2 juin 2022, 16 h à dg@st-liboire.ca



Saint-Liboire

Faites la différence, intégrez notre équipe en tant qu'adjointe-adjoint administrative

Travailler pour un service à la communauté et vous sentir utile pour les citoyens font partie de votre liste de priorité? Voici le profil de la personne recherchée par la Municipalité de Saint-Liboire!

VOUS SEREZ GAGNANT AVEC NOS CONDITIONS

Poste permanent, à temps plein (30 heures)

Horaire du lundi au jeudi de 8 h à 16 h

Salaire selon notre échelle salariale concurrentielle

Assurance collective et régime de retraite (après 3 mois de service)

Atmosphère d'entraide et de dévouement pour la communauté

VOTRE RÔLE AU QUOTIDIEN

- Corriger, effectuer la mise en page, annoter, classer des procès-verbaux, des règlements ou tout autre document.
- Mettre en ligne, sur l'intranet, différents documents, publier les appels d'offres et assurer la gestion et la mise à jour du site Web de la Municipalité.
- Soutenir la direction générale et offrir un soutien administratif aux comités de la Municipalité, aux élus ainsi qu'à tous projets et événements.
- Assurer la gestion courante des archives et assister l'archiviste lors de sa présence.
- Superviser l'ensemble des activités liées au journal municipal.
- Soutenir l'agente à l'accueil et la remplacer au besoin, à la réception.

CE QUE VOUS DEVEZ DÉTENIR

- Une formation ou de l'expérience en lien avec le poste
- Un français professionnel exemplaire
- Une maîtrise de Microsoft Office
- L'autonomie, la polyvalence et la discrétion

Toutes ces informations vous motivent?

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le jeudi 2 juin 2022, 16 h à dg@st-liboire.ca

Nouvelles acquisitions

Romans adultes

- Place des Érables. Tome 3 / Tremblay-D'Essiambre, Louise
- Fanette, la suite. Deuxième partie, Aveux / Aubry, Suzanne
- Changer l'eau des fleurs / Perrin, Valérie
- Si je serais grande / Delcroix, Angéline
- Gagner n'est pas jouer / Coben, Harlan

21, place Mauriac

450-793-4751

Documentaires adultes

- La facture amoureuse / McSween, Pierre-Yves
- C'est pas facile d'être une fille / Bach
- Repas santé express : 100 recettes en 30 minutes et moins / Huot, Isabell

Albums

- Un vent de changement pour Emma / Vaudry, Frédérique
- Une bulle pour Hélios / Vaudry, Frédérique
- Jack Touche-à-tout / Vaudry, Frédérique,
- Un vrai jeu d'enfant! / Vaudry, Frédérique
- Portrait de famille / Vaudry, Frédérique
- La colère / Vaudry, Frédérique
- Au revoir Gratouille / Vaudry, Frédérique
- Chez les Zoopsiens / Vaudry, Frédérique
- Le genre dans tous ses états / Vaudry, Frédérique



Bénévoles, on a besoin de vous !



**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE
D'ARBITRES DE SOCCER POUR LA PÉRIODE
ESTIVALE AVEC OU SANS EXPÉRIENCE.
NOUS T'OFFRONS UNE FORMATION!**

NOVICE: 15\$/PARTIE

ATOME 19\$/PARTIE

MOUSTIQUE 20\$/PARTIE

PEE-WEE 22\$/PARTIE

**ENVOYEZ VOTRE C.V.
LOISIRS.ST-LIBOIRE@GSIG-NET.QC.CA**

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial

Bonne fête des Mères, le 8 mai

Bonne fête des Pères, le 19 juin

Le mois de mai c'est le mois de Marie !

Venez prier la Sainte Vierge avec nous, tous les jeudis de mai (5, 12 et 19), à l'église de Saint-Liboire, à 19 h. Si la météo le permet (sinon ce sera à l'église), nous serons au 91, rang Saint-Georges (coin 7^e rang), le jeudi 26 mai. Vous êtes les bienvenus, peu importe l'endroit.



Ce printemps, prions pour notre paix intérieure puisque c'est là que naît la paix universelle.

Mon Dieu donne-moi un peu de ta force pour cheminer avec confiance et établir une relation de paix et de sérénité avec mes proches...

Nous devons chaque jour nous lever avec optimisme. Ne nous laissons pas paralyser par telle ou telle situation qui nous empêche de penser et d'avancer. Dieu agira au moment où nous nous y attendons le moins. Ne nous laissons pas paralyser par nos défaillances et continuons à avoir confiance en lui.

Retrouvons aujourd'hui ce courage et cette paix. N'oublions jamais que Jésus est toujours là, présent auprès de nous. Il chemine à nos côtés, ayons confiance.

Prends toujours quelques minutes dans ta journée pour faire la paix avec toi-même.



Les personnes qui ont des enfants de 8 ans et plus peuvent les inscrire à la catéchèse pour septembre. Pour information et inscription, communiquez avec Lucile Morin au 450-793-4232 ou fabrique.st-liboire@outlook.com

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour divers services à l'église.





Conférence de Karyne Delisle sur l'agriculture urbaine *Lundi 30 mai 2022, salle municipale, 1384 Principale, St-Valérien-de-Milton*

18h30 : Accueil et renouvellement des cartes de membres pour la saison 2022-2023*

19h00 : Assemblée générale annuelle de SHELTC

19h15 : Conférence sur l'agriculture urbaine

Cette rencontre est pour vous et pour vos amis!



Venez en apprendre plus sur l'agriculture urbaine lors de cette conférence. Karyne Delisle a obtenu un AEC en Développement et gestion d'agriculture durable en 2019. De plus, notre conférencière développe une ferme urbaine à vocation communautaire en collaboration avec un supermarché de Vaudreuil Dorion, l'Atelier du paysan.

Nous aurons donc l'opportunité d'en apprendre plus sur l'agriculture urbaine, de la théorie à la pratique!

*Carte de membre au coût de 20\$ individuel, 30\$ couple. Vous pouvez vous préinscrire par courriel à 3.clochers.com@gmail.com en laissant vos informations (nom, adresse, téléphone et courriel), il ne restera qu'à remettre votre paiement en arrivant à la conférence.

Au plaisir de se rencontrer le 30 mai prochain, salle municipale, 1384 Principale, St-Valérien-de-Milton

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président
sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org



Les activités intérieures à la salle Jean XXIII, à 19 h

- Vendredi 20 mai : Baseball poches + une petite attention pour les dames
- Vendredi 17 juin : Course des animaux sauvages + une surprise pour les hommes

Un premier voyage est organisé au Casino de Montréal le 29 mai.

Nous assisterons à un spectacle grandiose *C'est si bon de danser*. Dix-huit musiciens et plusieurs chanteurs de grande renommée (Marc Hervieux, Kim Richardson...) sauront nous emballer avec des chansons qui ont su traverser le temps. Vous aurez des moments libres pour visiter, jouer et manger dans le restaurant de votre choix.

- Deux points de départ : 13 h à l'église de Saint-Liboire et
13 h 20 dans le stationnement des Galeries (près de Jean Coutu)

Le prix comprend le transport, le spectacle, le pourboire au chauffeur : 120 \$

*Au moment d'écrire cet article, **nous avons encore 4 billets de disponibles.**

Pour informations : Denise au 450-793-2396

Un deuxième voyage les 28-29 et 30 juin 2022

Un voyage de trois jours est organisé au Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand. Un accueil chaleureux, une belle programmation, de la bonne bouffe et un décor exceptionnel... du plaisir garanti!

*Au moment d'écrire cet article, **il nous reste seulement 6 places.**

Pour informations : Denise au 450-793-2396

Un troisième voyage est en préparation pour la fin septembre... détails à venir.

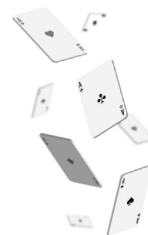
Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures à la salle Jean XXIII, à 13 h 30

- Mardi 14 juin : les cartes
- Mardi 24 mai et 28 juin : Bingo

Les dîners-anniversaires, un membre du CA communiquera avec vous

- Ces dîners ont toujours lieu le 3^e jeudi du mois à 11 h 30



La pétanque

La saison débute le 16 mai et se termine le 12 septembre par un souper de fin de saison. Nous pouvons accepter 50 personnes. Votre 20 \$ donne la possibilité de vous amuser en bonne compagnie et de participer au souper-soirée-reconnaissance. Venez nous voir et peut-être aurez-vous le goût d'essayer... Nous avons des boules disponibles pour accommoder de futurs joueurs. Nous jouons les lundis à 19 h. En cas de pluie, le jeu est remis au mardi voire au mercredi. Les équipes se font à compter de 18 h 45... Bienvenue aux personnes de 50 ans et plus ! Vous pouvez donner votre nom à Denise Heine au 450-793-2396.

L'assemblée générale des membres de la Fadoq

La Fadoq de Saint-Liboire tiendra son assemblée générale le 31 mai à 13 h 30 à la salle Jean XXIII. Nous comptons sur votre présence.



CONSEILS DE PRÉVENTION SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Mai 2021

Rénovations et système électrique

Le système électrique de nos immeubles est comme notre système sanguin. S'il est mal entretenu ou mal utilisé, il peut causer de bien mauvaises surprises.

Saviez-vous que ?

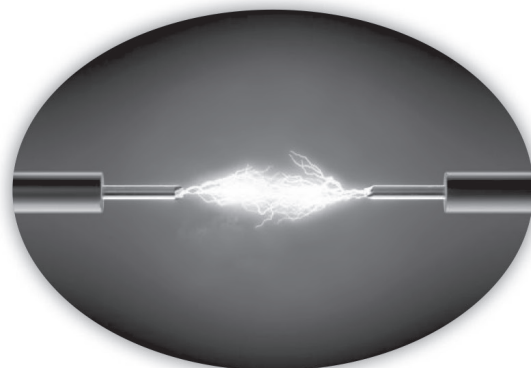
Saviez-vous qu'en 2019, sur le territoire de la MRC des Maskoutains, il y a eu 30 incendies de bâtiments causés par une défektivité mécanique ou électrique ou par un défaut de conception, de construction ou d'installation du système électrique ?

Certains d'entre nous prévoient des rénovations, modifications ou ajouts d'appareils sur un circuit électrique, remplacements d'appareils par d'autres plus énergivores ou agrandissement de notre immeuble au cours des prochains mois.

Pour ce faire, nous allons peut-être déplacer ou modifier un circuit électrique : ajoutez des prises, autres appareils, etc.

Si c'est votre cas, voici quelques questions à vous poser :

- ⚡ Quelle est la capacité du fil qui alimente ce circuit ?
- ⚡ Est-ce que les fils dans la structure sont endommagés ?
- ⚡ Est-ce que ce sont des fils :
 - en cuivre avec une enveloppe en Loomex ou nmd-90 ?
 - en cuivre avec une enveloppe en « coton goudronné » ?
 - en aluminium ?
 - éparés et maintenus par des protecteurs en porcelaine ?
- ⚡ Est-ce que mon panneau de distribution utilise des fusibles ?



LES MAMANS ET L'ÉCOLE



En mai, c'est la célébration des mères. Grâce à SARCA Mobile, j'ai eu la chance de rencontrer à quelques reprises, des jeunes mères qui souhaitaient effectuer un changement de carrière à la suite de l'arrivée de leur enfant.

Différentes raisons peuvent amener les nouveaux parents à vouloir modifier leur parcours professionnel. Certains souhaitent acquérir une meilleure conciliation travail-famille, d'autres se sont découverts un intérêt marqué pour les domaines liés à l'éducation ou bien ils souhaitent obtenir un premier diplôme afin de devenir un exemple positif pour leur enfant et être fier d'eux-mêmes.

Dans tous les cas, nous examinons les besoins et objectifs de l'individu. Dans le but d'un retour aux études, nous explorons les possibilités qui peuvent être mises en place pour accommoder la vie d'un parent. Certaines formations sont offertes à distance avec un enseignant en ligne. Pour d'autres, l'apprentissage est fait de façon autonome où l'élève avance à son rythme dans son cahier. Il est également possible de suivre des cours de soirs offerts dans diverses institutions scolaires. Nous accompagnons le client dans toutes les démarches du retour aux études, en débutant par la connaissance de soi jusqu'à la recherche de moyens de financement.

Si vous êtes dans une situation où vous souhaitez explorer les voies vers un changement de carrière, un retour aux études, une reconnaissance des acquis ou tout autre projet scolaire et professionnel, n'hésitez pas à faire appel à nos services gratuits. SARCA Mobile est un service du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) et se déplace dans toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains. Communiquez avec la conseillère qui se fera un plaisir de vous accueillir.

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca • 450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

Ouverture écocentres



Saint-Hyacinthe

1880, RUE BROUILLETTE

Vendredi, samedi et
dimanche à compter du 15
avril

Acton Vale

68, RUE NOËL-LECOMTE

Samedi et dimanche
à compter du 16 avril



LES ÉCOCENTRES SONT ACCESSIBLES DE
8 H 30 À 16 H 30



POUR LES CITOYENS DES 25 MUNICIPALITÉS DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS (SUR PREUVE DE RÉSIDENCE)



CHAQUE CITOYEN DOIT EFFECTUER LE DÉCHARGEMENT DE SES
MATIÈRES. LE PERSONNEL N'ÉTAIT PAS AUTORISÉ À LE FAIRE

Matières acceptées



PEINTURES



HUILES
ET FILTRES



RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION,
RÉNOVATION ET
DÉMOLITION



APPAREILS
ÉLECTRIQUES,
ÉLECTRONIQUES
ET INFORMATIQUES



PNEUS
DÉJANTÉS



MEUBLES,
ELECTROMÉNAGERS
ET MÉTAUX

www.riam.quebec

450-774-2350



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Date et lieu de collecte

SAINT-HYACINTHE:

900, avenue Turcot

(Stade L.-P.-Gaucher)

Le 28 mai de 8 h 30 à 16 h 30



Matières acceptées

ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES,
COMBUSTIBLES, ESSENCE, HUILES
USÉES ET FILTRES

BONBONNES DE PROPANE

ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS,
MÉDICAMENTS ET PRODUITS
D'ENTRETIEN DE SPA ET DE PISCINE

FLUORESCENTS, AMPOULES
FLUOCOMPACTES, PILES ET
DÉTECTEURS DE FUMÉE

PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS,
AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES,
POLIS, RÉCURANTS, NETTOYANTS
ET JAVELISANTS

APPAREILS ÉLECTRONIQUES,
ÉLECTRIQUES ET
INFORMATIQUES

On vous y attend !

Pour plus d'informations:
www.riam.quebec
450 774-2350

450-774-2350 • www.riam.quebec

Désormais six MRC desservies par L'ARTERRE

Aux MRC des Maskoutains, des Jardins-de-Napierville et de Pierre-De Saurel qui avaient annoncé en 2019 la mise en œuvre du service L'ARTERRE sur leurs territoires respectifs, s'ajoutent dorénavant celles de La Haute-Yamaska, du Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent.

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres ou de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée.



Photo : François Larivière

Les agentes de maillage L'ARTERRE, de gauche à droite, Caroline Bérubé, Maryse Bernier et Amélie Tremblay.

L'ARTERRE peut accompagner dans une variété de situations :

- Offre et recherche de surfaces cultivables et de bâtiments pour loger des animaux d'élevage, pour de l'entreposage ou pour de la transformation alimentaire;
- Recherche de partenaires pour soutenir une production actuelle ou pour la diversifier;
- Offre et recherche d'aspirants-agriculteurs qualifiés pour les entreprises agricoles sans relève et accompagnement des parties.

Détails à www.arterre.ca. Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du service au 450 774-3141, poste 3010 ou par courriel à arterre@mrcmaskoutains.qc.ca.

Le patrimoine vous intéresse?

La MRC cherche des personnes intéressées à siéger au *Conseil régional du patrimoine* (CRP). Il s'agit d'un comité consultatif qui a pour mandat d'étudier toute question relative à la sauvegarde ou à la mise en valeur du patrimoine maskoutain.

La MRC est à la recherche de personnes et d'organismes pour les cinq postes suivants :

- Un membre citoyen de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Deux membres citoyens de l'une des 16 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains;
- Un membre représentant le domaine du patrimoine bâti : architecte, artisan ou ouvrier des corps de métier œuvrant sur les bâtiments anciens;
- Un membre représentant un organisme qui œuvre dans le domaine de la culture ou du patrimoine et actif sur le territoire de la MRC.

Le Conseil est convoqué au besoin, au siège social de la MRC et occasionnellement dans l'une des dix-sept (17) municipalités (prévoir de 4 à 12 réunions annuellement). Le mandat des membres est de deux ans.

Si ça vous intéresse, il suffit de soumettre une lettre expliquant vos motivations à siéger au CRP, d'indiquer les sujets qui vous tiennent à cœur dans ce domaine et de mentionner votre expérience en patrimoine, s'il y a lieu.

Votre lettre de candidature devra être envoyée au plus tard le **25 mai 2022**, à l'adresse suivante : MRC des Maskoutains, Conseil régional du patrimoine, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 5C6 ou par courriel à info@mrcmaskoutains.qc.ca.

Information : Robert Mayrand au 450 774-3141, poste 5026 ou à rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 774-3141, poste 3137 ou dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  MRC des Maskoutains pour tous les détails.

SERVICE D'ENSEMENCEMENT DE LA BANDE RIVERAINE CLÉS EN MAIN ET DISPONIBLE POUR VOUS !



Où : Dans un rayon de 60 km de Saint-Hyacinthe

Coûts : 80 \$/heure pour l'opérateur, le tracteur et le semoir

Le forfaitaire peut offrir ses services pour un travail de sol avec de petits équipements.

Nous travaillons avec le vivant et la météo, les résultats peuvent varier.

Règlementation : Le 1er mars 2022, le gouvernement du Québec a apporté des modifications à la réglementation concernant les bandes riveraines. Renseignez-vous auprès de votre agronome ou de votre municipalité avant de réaliser vos travaux!

Pour participer, communiquez dès maintenant avec :

M^{me} Radka Valeva, agr. Agiska : 450 799-3211, poste 2651 ou 514-293-3947

M^{me} Bénédicte Balard, géog. MRC des Maskoutains : 450 774-3141 poste 3156

Une collaboration de:



Agiska
Coopérative



Respectez-vous la bande riveraine de 3 mètres en milieu agricole?

Apprenez comment!



Pour toute information, contactez le Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141, poste 3125



Procès-verbal

3 MAI 2022
(1 DE 6)

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 mai 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

Le conseiller Claude Vadnais est absent de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-05-117

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Règlement numéro 350-22 sur l'eau potable
- 3.4 Règlement numéro 351-22 sur la tarification des services municipaux
- 3.5 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
- 3.6 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des aînés
- 3.7 Proclamation semaine québécoise de la famille
- 3.8 Appui à Saint-Bernard-de-Michaudville – Service pour malentendants
- 3.9 Dépôt du résultat du référendum du 24 avril 2022
- 3.10 Demande de la Fabrique
- 3.11 Dépôt de la liste des élus ayant participé à la formation éthique

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Congrès de l'ACSIQ – directeur incendie (21 au 24 mai 2022)

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Location de toilettes chimiques
- 5.2 Embauches de deux journaliers aux travaux publics
- 5.3 Achat détection incendie garage municipal

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dérogations mineures – 1270, rang Saint-Édouard et 84, rue Cordeau
- 7.2 Règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage
- 7.3 Règlement numéro 348-22 modifiant le PIIA
- 7.4 Demande pour terrasse de Perspective Microbrasserie

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

Résolution 2022-05-118

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-05-119

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2022 totalisant la somme de 173 590,47 \$, en plus des salaires versés au montant de 59 462,12 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-05-120

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 6 542,33 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Règlement numéro 350-22 sur l'eau potable

Résolution 2022-05-121

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire opère un réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QU'IL est opportun de modifier les règlements numéros 256-12 et 276-15 concernant l'usage de l'eau à l'extérieur et provenant du réseau de distribution de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation a élaboré la stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que ce règlement répond à certains objectifs de cette stratégie ;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 350-22 sur l'eau potable soit adopté.

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

3.4 Règlement numéro 351-22 sur la tarification des services municipaux

Résolution 2022-05-122

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens, services et activités dans un seul et unique règlement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 351-22 sur la tarification des services municipaux soit adopté.

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

3.5 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale

Résolution 2022-05-123

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 **Semaine de la santé mentale** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyennes et des citoyens.

3.6 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des aînés

Résolution 2022-05-124

Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale des aînés de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées ;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée ;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De proclamer la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains ;

> D'inviter tous les élus et la population de la municipalité de Saint-Liboire à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

3.7 Proclamation pour la semaine québécoise de la famille

Résolution 2022-05-125

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

Considérant que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société ;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une *Politique de la Famille* ainsi que d'une *Déclaration de la famille* ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2022 sous le thème *Engagés pour les familles* ;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2022 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Engagés pour les familles* ;

> D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie ;

> De reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

3.8 Appui à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour service pour les malentendants

Résolution 2022-05-126

Considérant qu'un citoyen a déposé une demande à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin d'obtenir un service de relais téléphonique IP de la part de l'entreprise Cooptel ;

Considérant qu'un relais téléphonique IP est un service de relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur personnel et/ou d'un appareil mobile ;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que le service de relais IP soit offert à tous les abonnés à un service de téléphonie résidentielle ou mobile du Canada ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'appuyer la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans sa demande à l'Entreprise Cooptel pour l'installation d'un relais téléphonique IP sur son territoire.

3.9 Dépôt du résultat du référendum du 24 avril 2022

Résolution 2022-05-127

La directrice générale procède au dépôt du résultat définitif du scrutin du référendum du 24 avril 2022 séance tenante et déclare que toutes les procédures ont été suivies selon les règles édictées.

Le nombre de personnes habiles à voter inscrites sur la liste électorale étant de 131 et compte tenu du résultat : OUI (70) NON (28) et un vote rejeté.

Le règlement d'emprunt est donc réputé approuvé par l'ensemble des personnes habiles à voter du secteur des rues Morin et Deslauriers.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire parvenir le tout au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation du règlement d'emprunt numéro 343-22 intitulé : Règlement décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt de 3 156 300 \$.

3.10 Demande de la Fabrique

Résolution 2022-05-128

Considérant la demande de la Fabrique à l'effet de combler l'endroit où était le trottoir qui a été enlevé lors des travaux sur la rue Saint-Patrice ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général adjoint à combler l'endroit où était le trottoir par du pavage tel que demandé et tel qu'entendu avec le conseil de la Fabrique à l'automne 2021, lorsque les travaux de pavage débiteront ils seront faits en même temps. À noter qu'aucune bande de ciment ne sera installée.

3.11 Dépôt de la liste des élus ayant participé à la formation éthique

La directrice générale procède au dépôt de la liste des élus ayant participé à la formation éthique et cette liste se retrouvera également sur le site internet de la municipalité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Congrès de l'ACSIQ – directeur incendie du 21 au 24 mai 2022

Résolution 2022-05-129

Considérant que le congrès des Directeurs d'incendie se tient à Laval du 21 au 24 mai prochains et que le directeur désire y participer ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion du directeur Jean-François Demers au Congrès incendie du 21 au 24 mai prochain au montant d'environ 695 \$ plus les taxes applicables pour l'inscription au congrès de plus que d'autoriser tous les frais inhérents à ce congrès sur présentation des pièces justificatives d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Location de toilettes chimiques

Résolution 2022-05-130

Considérant le besoin de se procurer des toilettes chimiques pour la période estivale au parc des bénévoles ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location de deux toilettes chimiques au parc des bénévoles, au montant de 200 \$ par mois par toilette, et ce, pour 6 mois, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Embauches d'un opérateur aux usines d'eau potable et des eaux usées et d'un journalier aux travaux publics

Résolution 2022-05-131

Considérant que trois employés aux travaux publics ont quitté leurs postes ;

Considérant les entrevues effectuées plus tôt, le ou vers le 19-20 avril dernier ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> Que soit entérinée l'embauche de monsieur Karl Pelchat, opérateur aux usines d'eau potable et d'eau usées et aux travaux publics ;

> Que soit entérinée l'embauche de monsieur Jonathan Avard, journalier aux travaux publics ;

> Le tout selon la recommandation de la direction générale aux salaires discutés plus tôt et tels que les échelons mentionnés au manuel de l'employé.

5.3 Achat d'une détection incendie pour le garage municipal

Résolution 2022-05-132

Considérant le besoin de se procurer une détection incendie pour le garage municipal, secteur des camions ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une détection incendie pour le garage municipal secteur camions selon l'estimé de Systèmes Christian Dion inc. daté du 27 février 2022 au montant d'environ 1 243,50 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été discuté.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dérogations mineures : 1270, rang Saint-Édouard et 84, rue Cordeau

Résolution 2022-05-133 **Dérogation mineure au 1270, rang Saint-Édouard**

Considérant que la demande a été déposée le 11 mars 2022 ;

Considérant que l'opération d'un chenil est assujettie au règlement de zonage no. 86-97 ;

Considérant que l'emplacement du chenil n'est pas conforme. Qu'il devrait être à 600 mètres d'une voie publique et à 30 mètres des limites latérales gauches ;

Considérant que le chenil se situe actuellement à 40 mètres environ de la limite avant du terrain (de la voie publique) et 18,50 mètres de la limite latérale gauche au lieu de 30 mètres ;

Considérant que la demanderesse a toutes les certifications lui permettant d'opérer un chenil, mais qu'elle n'avait pas obtenu d'autorisation préalable de la Municipalité de Saint-Liboire ;

Considérant que la demande de permis afin de s'assurer d'être conforme à la réglementation municipale a été déposée de bonne foi par la locataire de la propriété ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> De refuser la demande de dérogation mineure, no. **DDM2022-01**. L'emplacement actuel du chenil de Madame Brigitte MacDonald, locataire au 1270, rang Saint-Édouard, est non conforme aux normes d'implantation prescrites au règlement de zonage No. 86-97. Passer d'une distance de 600 mètres à 40 mètres d'une voie publique est considéré comme une demande majeure, ce qui n'est donc pas recevable ;

> Le CCU recommande de procéder à une modification réglementaire de l'article 7.5 du règlement de zonage No. 86-97 afin de diminuer la norme de distance entre un chenil et une voie publique, étant actuellement de 600 mètres et pouvant rendre l'opération des chenils presque impossible.

Résolution 2022-05-134 **Dérogation mineure au 84, rue Cordeau**

Considérant que la demande a été déposée le 6 avril 2022 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement de zonage No. 86-97 et au règlement sur les dérogations mineures No. 208-06 ;

Considérant que la remise a été construite en 2005 et que la demanderesse atteste que l'inspectrice, madame Janie Rondeau, avait inspecté et approuvé l'emplacement de la construction lors de la fin des travaux ;

Considérant que la demanderesse souhaite régulariser la situation en demandant une dérogation au règlement de zonage No. 86-97 ;

Considérant que la demande est de bonne foi et que c'est après avoir réalisé un nouveau certificat de localisation que la propriétaire s'est aperçue de cette non-conformité ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> D'accepter la demande de dérogation mineure, no. **DDM2022-02**, pour la propriété sise au 84, rue Cordeau, afin de permettre une distance de 0.77 m entre la remise et la limite arrière du terrain, ce qui est inférieure à la norme prescrite au règlement de zonage No. 86-97 étant de 1 mètre minimum.

7.2 Règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Résolution 2022-05-135

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié l'objet de ce règlement et propose les modifications suivantes ;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 1er mars 2022, conformément à la loi ;

ATTENDU que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 347-22 modifiant le règlement numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation des conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté sans modification.

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

7.3 Règlement numéro 348-22 modifiant le règlement 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Résolution 2022-05-136

ATTENDU que les pouvoirs accordés par les articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés ;

ATTENDU que la Municipalité s'est prévalu de ces dispositions afin de gérer, notamment, les projets de construction ou de modification des bâtiments principaux situés dans les zones où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial en adoptant un règlement sur les PIIA en 2014 et qu'il y a lieu de le modifier ;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi et que c'est lui qui propose ces ajustements ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 1^{er} mars 2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer le contenu du projet de règlement sur les PIIA et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 348-22 modifiant le règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté tel sans modification.

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

7.4 Demande pour terrasse de Perspective Microbrasserie

Résolution 2022-05-137

Considérant que la demande d'autorisation pour l'implantation d'un conteneur maritime au sein du périmètre urbain a fait l'objet d'une modification réglementaire ;

Considérant que l'ajout des dispositions réglementaires permettant d'autoriser les conteneurs maritimes dans le périmètre urbain a été adopté par le conseil municipal ;

Considérant que la demande est désormais assujettie au règlement de zonage numéro 347-22 modifiant le règlement No.86-97, au règlement sur les permis et certificats d'autorisation numéro 349-22 modifiant le règlement No.90-97 et au règlement sur les PIIA numéro 348-22 modifiant le règlement No.308-18. ;

Considérant que le mode d'implantation du conteneur est conforme aux nouvelles dispositions réglementaires et que l'usage est permis dans la zone HC-5 ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

> D'approuver la demande d'approbation du PIIA no. 2022-04 pour l'implantation d'un conteneur maritime de 6m par 2,4m à des fins de bâtiment accessoire commercial (bar), au 18 rue Saint-Patrice de Saint-Liboire.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier n'y fut discuté.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Jardi-Boire*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, Cours d'eau Rivière Noire ainsi que Comité de la Politique de la Famille*

Monsieur Claude Vadnais : *Absent*

Monsieur Yves Taillon : *AGA du Ruisseau Vandal et Comité des Aînés CCU (x2) et Comité de la Rivière Noire*

Monsieur Serge Desjardins : *(x2) CCU et Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque (possibilité d'ouverture les samedis AM dès l'automne) et SLEF*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC et SLEF (27 août prochain)*

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

- M. Parenteau : (fossé du MTQ) Distance à faucher et fossé de ligne ? Ainsi que combien \$ pour une recharge de voiture électrique à l'heure ?
- M. Miron : Étapes à venir quant au dossier Morin Deslauriers qui seront transmises aux propriétaires concernés ?
- Mme Patenaude : Papillons Monarques – planter arbres et asclépiades pour que des papillons puissent revenir

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 avril au 3 mai 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-05-138

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 21.

Yves Winter

Maire

France Desjardins, GMA

Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 juin 2022.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MARDI 7 JUIN 2022 À 19 H**

***Selon les consignes sanitaires émises par la Santé publique.**



**Soudure
Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0



MARYSE MORIN

COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Nos professionnels



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC BIONEST
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION
& FILS
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
INC.

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

Béton Mobile DALPÉ inc.
953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com
Béton livré au compteur !

AR
Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690
Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3




aux petits soins
Coopérative de solidarité

www.coopauxpetitsoins.com
450 771-0605
info@coopauxpetitsoins.com



ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...
Nouveau

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON
Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



SFDB
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



Gestion de patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Nos professionnels

Pharmacie Nicolas Borri
Pharmacien propriétaire

LIVRAISON GRATUITE
Lund. Mar. Vend. 9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

Membre affilié à
Proxim

Détaillant autorisé
SERRUPRO



Centre de Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **MTVAC**

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO : 5729-5388-01

constructions DESLANDES

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO 2864-2908-53



1625, rue Saint-Antoine,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3L3

450 250-0255



COPIE
DU CENTRE-VILLE

INFOGRAPHIE • WEB • IMPRIMERIE

450 773-5877

ALIMENTS CRUS
POUR CHIENS & CHATS
COMPLET - SANS PRÉPARATION
100% NATUREL

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



Distributeur des
ALIMENTS CRUS
GRENIER

Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie J0H 1W0

Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

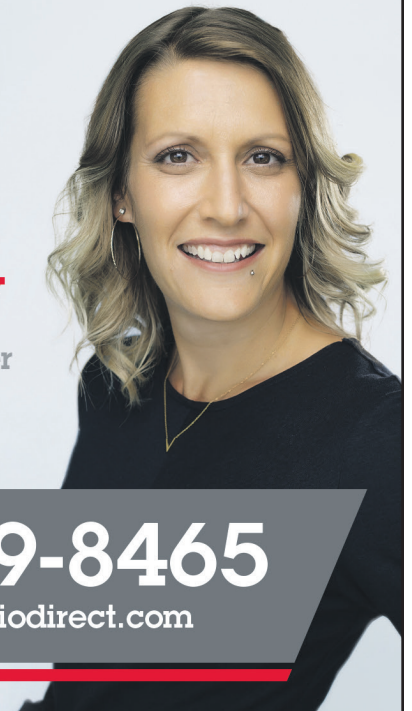
*À vendre par
le proprio
...et son courtier!*

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel

450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com





*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

